



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

électricité

Question écrite n° 84673

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les mesures de délestage électrique pratiquées durant les périodes estivales par EDF-GDF rendues nécessaires par le phénomène de réchauffement des centrales nucléaires. Chaque année, une liste d'établissements prioritaires n'entrant pas dans le champ d'application de ces mesures de restrictions électriques est arrêtée par les préfets. Or, il semble que les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ne fassent pas partie de ces listes. Dans le même temps et paradoxalement, il est demandé aux maisons de retraite de s'équiper de systèmes de climatisation. Dans le Gard, on dénombre près de quatre-vingts maisons de retraite qui sont concernées par ces délestages électriques. Au regard de ces éléments et compte tenu des enjeux sanitaires de ce dossier, il lui demande de lui préciser s'il entend proposer aux préfets de compléter cette liste d'établissements prioritaires afin d'assurer aux résidents de maisons de retraite les conditions de confort sanitaire optimales.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84673

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 895